



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION DU MAIRE

N° 72/26 – APPROBATION DU MARCHÉ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BD J.F KENNEDY ET LA RUE PIGEONNIER – MARCHÉ 2026-03 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération N°18/26 du 20 mars 2026,

Vu la délibération N°23/26 du 20 mars 2026,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Rapport d'analyse des offres du marché 2026-03,

Considérant qu'il est nécessaire de réaménager le Boulevard J.F Kennedy et la Rue du Pigeonnier, la commune a passé un marché public pour faire appel à une entreprise,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'attribution du marché concernant le réaménagement du Boulevard J.F Kennedy et de la rue du Pigeonnier au groupement d'entreprise dont le mandataire et la société Gagneraud Construction représenté par le Directeur d'agence dont le siège est situé CS 50148 – route de Miramas – 13654 SALON DE PROVENCE Cedex - sur la base des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires et sur les quantités réellement exécutées.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 13 août 2026



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 14/08/2026

Et de la publication ou notification le : 14/08/2026

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

Département des Bouches du Rhône Le 14/08/2026 Arrondissement d'AIX en PROVENCE
Hôtel de Ville ~ 13640 La Roque d'Anthéron Application agréée E-legalite.com Tél : 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

10_DE-013-211300843-20260813-DEC_72_26_M